

Appel aux actionnaires de FORTIS

INVESTAS remercie chaleureusement les actionnaires luxembourgeois pour la confiance qu'ils lui ont témoignée en lui donnant la procuration de les représenter lors des différentes assemblées générales de FORTIS Holding SA/NV.

Lors de l'assemblée générale du 11 février 2009, INVESTAS avait réussi à plus que doubler le nombre de procurations recueillies par rapport à la précédente assemblée. Elle avait ainsi fédéré près de 2'700'000 d'actions FORTIS, ou près de 0,5 % des actionnaires représentés. Le rôle d'INVESTAS fut ainsi déterminant lors du vote, puisque la majorité de ceux qui allaient refuser les décisions du 3 au 6 octobre 2008 - la vente des activités bancaires de FORTIS à BNP PARIBAS - ne fut que de 50,26 %!

La conséquence était qu'une renégociation eut lieu le 6 mars 2009 entre les acteurs concernés. C'est ainsi que Fortis Holding, BNP Paribas et l'Etat Belge sont parvenus à un accord sur les termes revus des transactions d'octobre 2008. Le nouvel accord proposé sera soumis au vote des actionnaires lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire de Fortis SA le 28 avril prochain à GAND.

Le jugement de la Cour d'Appel de Bruxelles du vendredi 10 avril 2009 implique que lors des Assemblées générales des actionnaires, qui se tiendront les 28 et 29 avril prochains, tous les actionnaires pourront prendre part au vote concernant le projet avec BNP Paribas. Les ordres du jour de ces Assemblées générales publiés le 4 avril dernier ne seront par conséquent pas modifiés.

De ce fait, INVESTAS lance un nouvel appel à tous les actionnaires de FORTIS, résidents au Luxembourg, de lui donner une procuration afin de voter en leur nom lors de cette assemblée générale. INVESTAS se ralliera aux autres associations nationales de défense des actionnaires représentés qui y militeront pour un retour à meilleure fortune pour les actionnaires privés, fidèles de FORTIS.

A toutes fins utiles, INVESTAS tient à rappeler que la procédure spécifique pour qu'un actionnaire de FORTIS participe à cette action est la suivante:

1. contacter sa banque dépositaire (**date limite le 21 avril 2009**) pour que celle-ci établisse – gratuitement - une procuration spécifique (voir www.investas.lu - actualités -) pour se faire représenter lors de l'assemblée générale de FORTIS, **le 28 avril 2009 à GAND**.
2. laisser en blanc toute consigne de vote pré imprimée. L'expérience a montré que certains formulaires de procuration peuvent prêter matière à confusion, et que les questions posées au vote peuvent changer d'ici l'assemblée générale. Il est donc préférable de laisser une marge de flexibilité au mandataire.
3. faire établir cette procuration au nom de

Monsieur Raymond Goebbels, président d'INVESTAS a.s.b.l.
56, avenue Guillaume
L-1650 Luxembourg
4. Votre banque se chargera d'envoyer cette procuration à Fortis Banque Bruxelles et de bloquer les actions concernées jusqu'à la date de l'assemblée générale précitée.

Monsieur Goebbels sera informé directement par FORTIS Banque Bruxelles quant au nombre d'actions qu'il représentera.

INVESTAS traitera ces procurations individuelles de manière confidentielle.

Luxembourg, le 14 avril 2009